

**Bonjour**

**Une communication de la DAEE à l'attention des familles -**

## **Information aux familles**

Suite aux consignes gouvernementales, toutes les écoles de la Ville seront fermées à partir du lundi 16 mars 2020, jusqu'à nouvel ordre.

Les structures seront fermées mais un accueil restera possible exclusivement **pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnel médical et paramédical et services de secours tels que les pompiers)**, dès lors que les enfants sont scolarisés sur la ville ou qu'ils sont domiciliés à Perpignan.

Ce service sanitaire minimum sera organisé du **Lundi au Vendredi** de **7h30 à 18h30**, sur les sites suivants :

1/ Pour les enfants des écoles maternelles (2 sites seront ouverts) :

- Centre de loisirs maternel Diaz : Rue Raoul Dufy - 04 68 62 39 34 – Quartier Moyen Vernet
- Centre de loisirs maternel Les Castors : [Place Elie de Beaumont](#) – [04 68 85 48 16](#) – Quartier Saint Assisclé

2/ Pour les enfants des écoles (2 sites seront ouverts) :

- Centre de loisirs Diaz : Rue Raoul Dufy - 04 68 62 39 34 – Quartier Moyen Vernet
- Centre de loisirs [Saint-Assisclé : 20 Rue Maurice Lévy](#) – 04 68 56 66 38 – Quartier Saint Assisclé

Accueil des enfants le matin de : 7h30 à 9h.

Départ des enfants à partir de : 17h.

Un formulaire de préinscription sera disponible en ligne sur le site de la ville ou sur place. Un justificatif sera demandé (Bulletin de salaire, carte professionnelle..)

Un service de restauration pourra être proposé aux enfants. Il nécessitera une inscription spécifique lors de la préinscription. Les repas seront facturés en fin de mois.

Pour tout renseignement, le standard de la DAEE au **04.68.66.30.71** restera ouvert ce week-end, samedi 14 mars de 8h à 17h et dimanche 15 mars de 8h à 12h.

Cordialement.

Joseph BADIANE  
RESPONSABLE DE LA DIVISION EDUCATION  
Direction Action Educative et de l'Enfance

Ville de Perpignan

TEL: 04-68-66-31-66

06-03-85-28-28

*Les courriels que je pourrais envoyer en dehors des heures de travail  
ne requièrent pas de réponse immédiate ou hors horaires de travail.*